



QUOI DE NEUF AUX HCC ?

TRACT
AVRIL 2025

AVANCEMENTS 2025

Cette année les discussions autour des **avancements** se dérouleront durant le printemps.

L'**UNSA@** y participe et garantit à ce titre, l'application des critères institutionnels.

Nous nous rendons bien évidemment disponibles si vous souhaitez obtenir des explications sur ces règles de fonctionnement de l'établissement.



RECHUTE DANS LE CADRE DE LA MALADIE PRO OU DE L'ACCIDENT DU TRAVAIL



Suite à notre intervention lors du dernier CSE, il a été décidé que toute rechute d'un accident de travail/maladie professionnelle autoriserait dorénavant de façon automatique un placement en CITIS provisoire.

Syndicat **UNSA@**

Hôpitaux Civils de Colmar – 39 Avenue de la Liberté - 68024 COLMAR Cedex - Bâtiment 30 (1er étage)

☎ 2 47 68 – 2 51 30

📘 UNSA HCC

🌐 www.unsa-hcc.fr

Note de cadrage des horaires en 12h



L'UNSA@ a fortement incité la direction pour la mise en place d'une note de cadrage spécifique à l'activité en 12h qui rappelle, reste une durée dérogatoire.

Le document soumis lors du dernier CSE n'a pas été validé par l'UNSA. Une nouvelle mouture sera donc proposée au prochain CSE par l'Administration.

Dématérialisation des bulletins de salaire

Sur notre dernier tract relatif à la dématérialisation, nous avons précisé qu'il était possible pour un agent de maintenir la fiche de paie sous format papier.

Devant cette obligation réglementaire, la direction impose la délivrance de cette fiche de paie au secrétariat de la DRH, un jour dédié chaque mois entre 10 h et 12 h / 14 h et 16h sur présentation de la carte professionnelle ou pièce d'identité.



Chacun pourra se faire sa propre opinion...